

DECISION DU MAIRE

N° 503

DATE
27 juin 2024

Attribution du marché n° 24-084, relatif à la fourniture et la livraison d'une tondeuse autoportée

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité d'acquérir une tondeuse autoportée pour répondre aux besoins du service des sports,

Considérant que l'offre de la Société JCD MOTOCULTURE sise 140, avenue du Général Leclerc, à Pierrelaye (95480), répond de manière pertinente au besoin de la Ville et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'attribuer le marché n° 24-084, relatif à la fourniture et la livraison d'une tondeuse autoportée à la Société JCD MOTOCULTURE sise 140, avenue du Général Leclerc, à Pierrelaye (95480).

Article 2 :

De fixer les dépenses définies comme suit :

MARCHE	MONTANT EN € HT
Marché n° 24-077 relatif à la fourniture et la livraison d'une tondeuse autoportée.	35 833,33 €

Article 3 :

La durée du marché est de 3 mois à compter de la notification.

Article 4 :

D'imputer les dépenses d'investissement afférentes à ce marché sur les crédits inscrits au budget, nature 2188 et fonction 322.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-présidente de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Conseillère régionale d'Île de France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 03/07/2024